

Omar &amp;

Yasmina

Lycée  
Seconde  
ECJS  
Première  
Histoire**LIENS AVEC LES PROGRAMMES***BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010.***Éducation civique juridique et sociale (programme de Seconde) -> « L'État de droit ».**

Le programme amène les élèves à se poser directement, à travers des études concrètes, la question des règles collectives qui organisent la vie de tous dans une société démocratique, les droits et les obligations des citoyens français ou étrangers sur le territoire national, en présentant les différentes dimensions du droit (droit pénal, droit public, droit administratif, droit du travail) ainsi que le rôle de la loi et de la justice.

Ce thème est abordé par un examen des droits et des devoirs des lycéens dans la communauté éducative. Il est poursuivi à partir de [...] situations d'étude choisies dans les domaines suivants :

- dans le domaine du droit public (le droit de la nationalité, le droit des étrangers, l'expropriation, etc.)

**Histoire -> Thème 1.** Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Mutations des sociétés.

- La population active, reflet des bouleversements économiques et sociaux : l'exemple de la France depuis les années 1850.
- Une étude : l'immigration et la société française au XX<sup>e</sup> siècle

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

-> Découvrir les réalités de l'accès au droit pour un immigré en France.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- > Faire prendre conscience des postures racistes qui consistent à mettre à part un groupe humain pour l'exclure ou le dominer.
- > Mieux connaître la réalité de demande d'un titre de séjour en France pour un étranger.

**MATÉRIEL NÉCESSAIRE**

-> Photocopie des cartes Rôle (annexe 1).

**DURÉE** : 1 heure

**DÉROULEMENT****● ÉTAPE 1 : Déclencheur : « dedans-dehors » (10 mn)**

L'enseignant pose une succession de questions qui formeront une suite de critères d'appartenance au groupe. Les élèves qui y répondent par l'affirmative se regroupent à chaque fois dans un cercle délimité : le « dedans ». Les élèves qui répondent par la négative restent hors de ce cercle : en « dehors ».

Exemples de questions : *Qui est né en France ?*

*Qui a des parents français ? Des grands-parents étrangers ?*

*Qui est né dans la région (ou la ville) où il vit actuellement ?*

*Qui a séjourné à l'étranger ? Qui a un étranger dans sa famille*

*(y compris les cousins) ? Qui parle une langue étrangère ?*

L'enseignant peut aussi baser les groupes d'appartenance sur des critères directement observables comme : la couleur de la peau (les frontières sont parfois floues...) ; la couleur des yeux ; la couleur des cheveux ; la taille (au-dessus ou en-dessous de telle taille...).

Après une série de questions, l'enseignant fait une reprise en classe. À partir du ressenti des élèves, il propose une analyse collective sur la portée de cet exercice et sa transposition dans la vie réelle. L'exercice montre ainsi que nous répondons toujours à plusieurs critères, et que, selon leur choix, nous sommes en dedans ou en dehors du groupe.

Source : *Dossier pédagogique « Demain le monde... les migrations pour vivre ensemble ».*

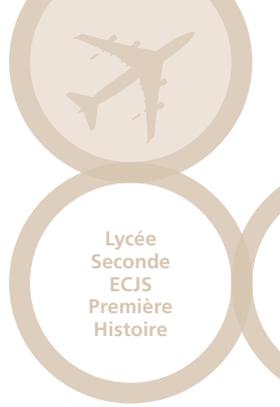
**● ÉTAPE 2 : Préparation du jeu de rôle (5 mn)**

L'enseignant présente l'objectif du jeu : le préfet a réuni différents acteurs de la ville pour répondre à une situation de crise. Chaque personnage va devoir convaincre le préfet de la justesse de sa position afin qu'il prenne la bonne décision.

Il répartit la classe en 6 groupes et distribue les cartes Personnage. Chaque groupe incarne un personnage ; il devra choisir un porte-parole.

L'enseignant endosse le rôle du préfet, qui est aussi l'animateur du débat. Les autres rôles sont les suivants :

- Le serrurier
- Le directeur de l'école
- Le responsable d'une association de logements « passerelles »
- Un représentant d'une association d'aide aux étrangers
- Le commissaire de police
- Une voisine

**● ÉTAPE 3 : Phase d'appropriation (10 mn)**

Chaque groupe d'élèves s'approprie sa carte Personnage.

**● ÉTAPE 4 : Déroulement de la réunion (20 mn)**

- 1) Présentation de la situation par le préfet (lecture de l'annexe 1).
- 2) Ouverture de la réunion par le préfet qui présente les invités et leur demande de prendre la parole.
- 3) Discussion : chaque personnage intervient pour présenter ses arguments.
- 4) Rendu de la décision par le préfet.

Pendant la phase de discussion et pour prendre sa décision, le préfet peut demander des compléments d'information à l'un ou l'autre des sous-groupes et faire des synthèses partielles.

**● ÉTAPE 5 : Restitution (15 mn)**

*Comment chacun a-t-il vécu son rôle ?  
Par quelles phases est-il passé ?*

## Fiche de présentation de la situation

Lycée  
Seconde  
ECJS  
Première  
Histoire

ANNEXE 1

### **Omar est Marocain, il a 40 ans et il est arrivé à Romans il y a 6 ans.**

Il venait d'être licencié très brutalement et sans indemnités, pour cause de délocalisation de son usine.

Il pensait trouver du travail dans la chaussure puisqu'il était contremaître dans une importante usine de chaussures au Maroc.

Il est arrivé avec un visa de touriste valable trois mois.

Face à l'échec de ses recherches dans son domaine professionnel, et après un an de petits boulots pas vraiment déclarés (plonge, cueillette de fruits, vendanges...) et grâce aux quelques économies réalisées, il fait venir sa femme Yasmina et leur fils de 10 ans, Zinédine, avec un visa de tourisme.

À la naissance de leur second enfant, ils obtiennent d'une association un logement passerelle. Puis un troisième enfant arrive.

Leurs trois enfants sont actuellement scolarisés.

Omar vient de recevoir une proposition de travail dans une entreprise de serrurerie romaine.

Il sollicite auprès du préfet un titre de séjour d'un an.

Une commission exceptionnelle est réunie pour statuer sur son cas, et prendre une décision.

Sont réunis : le serrurier, le directeur de l'école, le responsable d'une association de logements « passerelle », un représentant d'une association d'aide aux étrangers, le commissaire de police et une voisine (soit 6 personnes).

## Fiche Personnages



Lycée  
Seconde  
ECJS  
Première  
Histoire

ANNEXE 2

**LA VOISINE**

La voisine, Mme Michelet, a rencontré Yasmina sur l'aire de jeux des enfants, en bas de l'immeuble.

Elles se croisaient souvent dans le hall, mais elles n'avaient jamais eu l'occasion de parler ensemble.

Elles ont sympathisé, madame Michelet, qui n'a jamais eu d'enfant, aime beaucoup les enfants de Yasmina, qu'elle trouve polis et gentils, tout en craignant pour eux les mauvaises fréquentations possibles dans ce quartier.

Elle pense qu'ils auront en France un avenir qu'ils n'auraient pas dans leur pays d'origine, et elle s'est prise d'amitié pour toute la famille. Elle essaie de les aider à régulariser leur situation.

**LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE**

Le directeur de l'école, M. Fletcher, a accueilli les enfants dans son établissement parce que sa fonction le lui imposait.

Les enfants d'Omar et Yasmina ne posent pas de problèmes particuliers.

Le directeur pense par ailleurs que le contact avec des enfants venant d'autres pays est très enrichissant pour tous les élèves, même si ce n'est pas toujours facile.

Yasmina, leur maman, s'implique très volontiers, mais très discrètement, dans la vie de l'école. Elle donne un coup de main lorsque des mamans ne peuvent pas venir récupérer leur enfant à la sortie des cours. Yasmina participe également aux fêtes et kermesses de l'école en faisant des gâteaux.

**LE REPRESENTANT D'UNE ASSOCIATION D'AIDE AUX ÉTRANGERS**

M. Martin est bénévole dans une association qui accueille et accompagne les étrangers qui veulent obtenir ou conserver le droit de vivre en France.

Il connaît très bien les lois qui, en France, définissent le droit des étrangers.

Il a rencontré plusieurs fois Omar et Yasmina pour bien connaître leur situation familiale et leurs conditions de vie actuelles.

Il sait qu'avec la proposition de CDD faite à Omar par M. Potard, le serrurier, c'est une vraie chance qui s'offre à la famille, et il ne veut pas la laisser passer, d'autant qu'Omar et Yasmina montrent leur volonté de s'intégrer en France.

Il a constitué un dossier pour faire valoir leurs droits et justifier la demande de titre de séjour d'Omar auprès de la préfecture de la Drôme.

**LE SERRURIER**

Le serrurier, M. Potard, installe de très nombreux volets roulants sur toute l'agglomération.

Il manque de personnel, et il désespère de trouver un ouvrier. Il a été mis en contact avec Omar par une association avec laquelle il a des contacts personnels. Il propose d'embaucher Omar sur un CDD de deux ans. Il pense qu'Omar saurait régler les machines et qu'il est habile de ses mains. D'autre part, Omar parle assez bien le français et il devrait avoir un bon contact avec la clientèle.

M. Potard a fait venir Omar plusieurs jours dans son atelier. Il le trouve motivé, et espère que ce sera une bonne recrue après une formation indispensable.

Son travail consisterait à diagnostiquer les pannes sur les volets roulants et leurs mécanismes, et procéder aux réparations.

**LE RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION QUI GÈRE LES LOGEMENTS PASSERELLE**

M. Sanchez est responsable d'une association qui propose des logements passerelle aux familles sans papiers. Il a reçu une demande de logement à l'arrivée de Yasmina en France. Des garanties de paiement des loyers ont été données par des amis de la famille.

Un an après, à la naissance d'Abdel, le second enfant, le dossier est accepté. La famille a pu entrer dans un appartement décent proche de l'école. Yasmina et Omar payent régulièrement leur loyer à chaque fin de mois.

Mais des voisins se plaignent de visites bruyantes, d'autres souhaiteraient qu'il y ait une « préférence nationale », pour l'accès au logement.

Le cousin de M. Sanchez attend également un logement depuis 3 ans, et son second enfant va arriver.

**LE COMMISSAIRE DE POLICE**

Le commissaire Paglieri assure la sécurité de la ville de Romans. Il est informé de tous les actes de délinquance commis dans la ville.

Les policiers qu'il dirige contrôlent régulièrement l'identité des personnes, principalement dans le quartier où habitent Omar et Yasmina, quartier considéré comme « difficile ».

Ces contrôles ont surtout lieu le soir. Omar, Yasmina et leurs enfants les ont toujours évités. Car en tant qu'étrangers sans titre de séjour ils risquent d'être expulsés de France. Ils sortent donc très peu et n'ont jamais été remarqués.

Le commissaire a reçu récemment des ordres impératifs concernant l'expulsion des étrangers sans papiers.